Réf. Farde e-Assemblées : 2736568

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

**Objet :** Sports 2026.- Annulation du subside nominatif + Libération des crédits.- Asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles.- Liste des transferts votée avec le budget ordinaire 2026 au Conseil communal du 15/12/2025.- Octroi de subside pour l'asbl Prosport.- Montant : 32.200,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu que l'asbl "Royal Sport Nautique de Bruxelles" n'a pas introduit de demande (cessation des activités) ou que le projet n'a pas été réalisé, le solde de 7.200,00 EUR des crédits prévus pour les vacances sportives 2026 est libéré;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Annulation du subside nominatif de 7.200,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles dans le cadre de l'organisation des Vacances Sportives 2026, approuvé par le conseil communal en date du 15/12/2025 via la liste des transfert.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

Article 2 : Octroyer un subside de complément de fonctionnement pour un montant de 32.200,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel (E.D. 26/44117).- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :